



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 2 décembre 2021 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 2 DÉCEMBRE 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2021
3. Loisirs
 - a) Rapport de la Directrice du service des loisirs
 - b) Embauche employés saisonniers
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Embauche d'un Capitaine à la prévention
5. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Adoption du règlement #444 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
 - c) Nomination des membres du CCU
6. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Programme TECQ 2019-2023 : Octroi contrat remplacement pompe poste d'aqueduc
 - c) Offre de service d'accompagnement : Contrat
7. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de décembre 2021
 - b) Comptes payés durant le mois de novembre 2021
8. Comptes à payer (Factures)
 - a) Tonte de gazon Eric R.
 - b) K.Olivier Électriques
9. Demande de don ou commandite
 - a) La Marg'Elle



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

10. Avis de motion: Règlement #432-4 (Tarification services rendus)
11. Calendrier des sessions du Conseil
12. Liste des personnes endettées envers la municipalité
13. Nomination maire suppléant, remplaçant du maire à la MRC et remplaçant du maire suppléant
14. Formation des comités
15. Engagement archiviste 2022
16. Rapports d'audit de conformité : Adoption du budget et adoption du PTI
17. Célébrations des 200 ans de la municipalité : Affectation d'une somme réservée
18. Registre public des déclarations des élus municipaux
19. Varia
20. Public: Période de questions
21. Levée de l'assemblée

2021-12-279 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2021-12-279 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2021-12-280 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2021

Résolution #2021-12-280 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2021

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2021.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport de la Directrice du service des loisirs

Rapport de la Directrice du service des loisirs

Madame Sylvie Bergeron fait son rapport pour le mois de décembre 2021.

Embauche employés saisonniers

Embauche employés saisonniers

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement #421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la Directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale de la Municipalité de Napierville a procédé à l'embauche d'employés saisonniers pour le service des loisirs;

QUE la Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal la liste des employés embauchés pour la saison automne 2021 - hiver 2022 pour le service des loisirs, en date du 02 décembre 2021.

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

2021-12-281 Service de Sécurité incendies : Embauche d'un capitaine à la prévention

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de décembre 2021.

Résolution #2021-12-281 : Service de Sécurité incendies : Embauche d'un capitaine à la prévention

CONSIDÉRANT QU'un poste de capitaine à la prévention est à combler au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint Cyprien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a procédé à un appel de candidatures afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des entrevues effectuées par Madame Julie Archambault, Directrice générale et Monsieur Patrick Gagnon, Directeur du service de Sécurité incendies ces derniers recommande l'embauche de Monsieur Yvan-René Black au poste de capitaine à la prévention pour le service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville/Saint-Cyprien;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser l'embauche de Monsieur Yvan-René Black à titre de capitaine à la prévention au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville affecté à la caserne de Napierville selon les termes et conditions décrits au contrat de travail.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

2021-12-282 Adoption du règlement #444 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de décembre 2021.

Résolution #2021-12-282 : Adoption du règlement #444 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la Municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la Municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la Municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du Conseil tenue le 18 novembre 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que le règlement #444 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils soit adopté.

ADOPTÉE

2021-12-283 Nomination des membres du CCU

Résolution #2021-12-283 : Nomination des membres du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU doivent être nommés par résolution tous les 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres en poste ont signifié leurs volontés de poursuivre leurs mandats auprès de la responsable de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre citoyen était disponible et que Monsieur Daniel Dumontier a manifesté son intérêt à le combler.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De nommer les personnes suivantes membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de 2 ans, Madame Marjolaine Hébert et Messieurs Raymond Archambault, Bruno Duhaime, Daniel Dumontier et Guy Trudeau.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur des travaux publics fait la lecture du rapport du service des travaux publics pour le mois de décembre 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-12-284
Programme
TECQ 2019-
2023 : Octroi
contrat
remplacement
pompe poste
d'aqueduc

Résolution #2021-12-284 : Programme TECQ 2019-2023 : Octroi contrat remplacement pompe poste d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023, la programmation présentée par la Municipalité de Napierville le 05 août 2020 a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 11 août 2020 pour les priorités 1 et 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE dans la cadre de la priorité 1 du programme TECQ (2019-2023) le remplacement d'une pompe de distribution d'eau potable a été approuvé;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Services EXP inc.* a obtenu un contrat pour la préparation des plans et devis pour le remplacement de cette pompe;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public pour le remplacement d'une pompe de distribution d'eau potable a été publié en date du 23 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a désiré procéder à l'appel d'offres pour l'achat et l'installation de ladite pompe de distribution d'eau potable pour son poste d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE dix firmes ont soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des soumissions reçues soit :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>	<u>REMARQUES</u>
Filtrum inc.	155 331.23\$	Taxes incluses
Nordmec Construction inc.	160 491.30\$	Taxes incluses
Construction Deric inc.	168 380.89\$	Taxes incluses
Les entreprises Antonio Barrette inc.	170 681.46\$	Taxes incluses
Groupe Québéco inc.	174 310.15\$	Taxes incluses
Groupe Mécano inc.	177 846.78\$	Taxes incluses
SEMS Div.2947-8302 Québec inc.	179 596.87\$	Taxes incluses
Pégase Construction inc.	179 710.54\$	Taxes incluses
Le Groupe LML Ltée	197 001.42\$	Taxes incluses
Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc.	205 555.55%	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Services EXP inc.* a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Filtrum inc. suivant lettre en date du 28 novembre 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *Filtrum inc.*, au montant total de 155 331.23\$ taxes incluses pour le remplacement d'une pompe de distribution d'eau potable.

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale de la Municipalité de Napierville, à signer tous les documents relatifs à ces travaux.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces services soient effectués à même le règlement d'emprunt #440 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

2021-12-285 Offre de service d'accompagnement ent : Contrat

Résolution #2021-12-285 : Offre de service d'accompagnement : Contrat

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Bouchard a quitté ces fonctions de Directeur des travaux publics de la Municipalité de Napierville depuis les 43 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire pouvoir faire appel à l'expertise de monsieur Bouchard dans le cadre de divers travaux d'infrastructures et/ou du domaine des travaux publics de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bouchard a transmis une offre de service à la Municipalité de Napierville au taux horaire de 75\$ pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bouchard accepte de poursuivre son mandat pour l'année 2022 aux mêmes termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service permet à la Municipalité de faire appel à Monsieur Bouchard sur demande et que celui-ci facturera la Municipalité à la suite de l'exécution des travaux demandés;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de Monsieur Serge Bouchard pour l'année 2022;

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale et Madame Chantale Pelletier, Mairesse, à signer le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

Comptes à payer (Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2021-12-286 Comptes à payer pour le mois de décembre 2021

Résolution #2021-12-286 : Comptes à payer pour le mois de décembre 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2021 soit:

Municipalité au montant de 13 695.26\$
Salaires des membres du conseil au montant de 27 185.60\$
Bibliothèque au montant de 2 153.55\$
Loisirs au montant de 13 466.45\$
Incendie au montant de 4 144.82\$
Salaires pompiers novembre 2021 au montant de 64 215.43\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h41, car sa conjointe est une employée administrative.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-12-287 Comptes payés durant le mois de novembre 2021

Résolution #2021-12-287 : Comptes payés durant le mois de novembre 2021

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de novembre 2021 soit:

Municipalité au montant de 144 293.67\$
Bibliothèque au montant de 1 157.95\$
Loisirs au montant de 9 746.42\$
Incendie au montant de 2 970.04\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h42.

2021-12-288 Tonte de gazon Eric R.

Résolution #2021-12-288 : Tonte de gazon Eric R.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De rembourser le montant du dépôt de soumission de 2 155\$ pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2021-12-289 K.Olivier Électrique

Résolution #2021-12-289 : K.Olivier Électrique

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'entériner une dépense pour le raccordement du système de ventilation du bâtiment du poste d'aqueduc et de payer la facture de *K. Olivier Électrique* au montant de 4 509.46\$ plus les taxes applicables suivant la facture #858 ;

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Demande de don ou commandite

2021-12-290 Demande de don : La Marg'Elle

Résolution #2021-12-290 : Demande de don : La Marg'Elle

CONSIDÉRANT QUE le centre de femmes la Marg'Elle est un organisme à but non lucratif dont la mission principale est de promouvoir la prise en charge et l'autonomie des femmes;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande de don afin de les aider à poursuivre leur implication auprès des femmes dans le besoin suivant lettre en date du 20 octobre 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 250\$ au centre de femmes la Marg'Elle à titre de don pour l'année 2022.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-12-291 Avis de motion: Règlement #432- 4 Règlement de Tarification services rendus

Résolution #2021-12-291 : Avis de motion: Règlement #432-4 Règlement de Tarification services rendus

Madame la conseillère Christine Bleau donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #432-4 modifiant le règlement #432 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2021-12-292 Calendrier des séances du conseil

Résolution #2021-12-292 : Calendrier des sessions du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Napierville pour l'année 2022 et que ces séances se tiendront le jeudi et débiteront à 19h30, à savoir:

Janvier 2022	13 Janvier 2022
Février 2022	03 Février 2022
Mars 2022	10 Mars 2022
Avril 2022	07 Avril 2022
Mai 2022	05 Mai 2022
Juin 2022	02 Juin 2022
Juillet 2022	07 Juillet 2022
Août 2022	18 Août 2022
Septembre 2022	01 Septembre 2022
Octobre 2022	06 Octobre 2022
Novembre 2022	03 Novembre 2022
Décembre 2022	01 Décembre 2022

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale et secrétaire-trésorière conformément au code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2021-12-293 Liste des personnes endettées envers la municipalité

Résolution #2021-12-293 : Liste des personnes endettées envers la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a déposé la liste des contribuables dont l'endettement est passé dû pour les taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes par l'entremise de la Municipalité régionale du Comté des Jardins-de-Napierville conformément à l'article 1022 du Code municipal;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser la Directrice générale à transmettre à la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville les comptes dont l'endettement est passé dû pour les taxes municipales 2020 soit les adresses suivantes: 103, rue l'Église Napierville, 219, rue Saint-Jacques Napierville, 227, rue Patenaude Napierville, 173, rue Saint-Jacques Napierville, 3-289 Place du Parc Napierville, 180, rue de la Gare Napierville, 111, Place Dr. Aumont Napierville, 302, rue Johanne Napierville, 361, rue Lord Napierville afin que la Municipalité régionale du Comté procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

2021-12-294
Nomination
maire suppléant,
remplaçant du
maire à la MRC
et remplaçant du
maire suppléant

Résolution #2021-12-294 : Nomination maire suppléant, remplaçant du maire à la MRC et remplaçant du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut nommer un membre du Conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un remplaçant au maire suppléant dans le cas où le maire suppléant serait également absent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut nommer un remplaçant de Madame la Mairesse à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville, advenant l'impossibilité de celle-ci de siéger à une des réunions de la MRC;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De nommer Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, maire suppléant et remplaçant de Madame la Mairesse Chantale Pelletier, à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2022.

Il est également résolu de nommer Monsieur le conseiller Mario Dufour, remplaçant du maire suppléant et remplaçant du maire suppléant à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2022.

Il est également résolu:

QUE Madame Julie Archambault, la Directrice générale de la Municipalité de Napierville, soit et elle est, par les présentes, autorisée, pour et de la part de la Municipalité, à négocier avec la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour les dites fins les endosser de la part de la Corporation, soit par écrit, soit par une estampille.

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signées de sa part par Madame Chantale Pelletier, Mairesse et par Madame Julie Archambault, Directrice générale ou Monsieur Diego Pulido, Directeur des travaux publics ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir de la mairesse ou d'une vacance dans la charge de la mairesse par Monsieur Ghislain Perreault Pro-maire et dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir de la mairesse et du Pro-Maire ou d'une vacance dans la charge de la mairesse et du Pro-Maire par Monsieur Mario Dufour remplaçant du Pro-Maire.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE Madame Julie Archambault ou Monsieur Diego Pulido est/sont par les présentes autorisée(s), pour et de la part de la Municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière, un état de compte de la Municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité et signer et délivrer à ladite Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière.

QUE cette résolution soit communiquée à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

ADOPTÉE

2021-12-295
Formation des
comités

Résolution #2021-12-295 : Formation des comités

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut procéder à la formation des comités afin d'examiner et étudier les questions et dossiers confiés par le conseil.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que les comités suivants soient formés pour l'année 2022:

<u>ADMINISTRATION</u>	Madame la conseillère Marthe Tardif
<u>SERVICE DES INCENDIES</u>	Messieurs les conseillers Mario Dufour et Serge Brault
<u>TRAVAUX PUBLICS</u>	Messieurs les conseillers David Dumont et Serge Brault
<u>CCU ET URBANISME</u>	Messieurs les conseillers David Dumont et Christine Bleau
<u>HLM</u>	Monsieur le conseiller Mario Dufour
<u>LOISIRS</u>	Madame la conseillère Marthe Tardif et Monsieur le conseiller Ghislain Perreault
<u>BIBLIOTHÈQUE</u>	Madame la conseillère Marthe Tardif
<u>ENVIRONNEMENT</u>	Monsieur le conseiller Ghislain Perreault
<u>POLITIQUE DE LA FAMILLE & DES AÎNÉS</u>	Madame la conseillère Marthe Tardif et Monsieur le conseiller Ghislain Perreault
<u>ARENA</u>	Monsieur le conseiller David Dumont
<u>ÉCOLE PRIMAIRE</u> <u>ÉCOLE SECONDAIRE</u>	Madame la mairesse Chantale Pelletier Monsieur le conseiller Ghislain Perreault
<u>200 IÈME</u>	Mesdames les conseillères Christine Bleau et Marthe Tardif et Monsieur le conseiller Ghislain Perreault



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que Madame la Mairesse est d'office membre de tous les comités.

ADOPTÉE

Engagement archiviste 2022

Engagement archiviste 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement #421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la Directrice générale;

QUE la Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal un document relatif au renouvellement du contrat de l'archiviste Madame Marjorie Charbonneau pour l'année 2022.

2021-12-296 Rapports d'audit de conformité : Adoption du budget et adoption du PTI

Résolution #2021-12-296 : Rapports d'audit de conformité : Adoption du budget et adoption du PTI

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a produit deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE ces rapports doivent être déposés devant le Conseil municipal lors de l'assemblée suivant le dépôt;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal a pris connaissance des rapports d'audits déposés portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal;

Il est également résolu que le Conseil s'engage à se conformer à l'encadrement légal applicable lors de la prochaine adoption du budget ainsi que du programme triennal d'immobilisation.

ADOPTÉE

2021-12-297 Célébrations des 200 ans de la municipalité : Affectation d'une somme réservée

Résolution #2021-12-297 : Célébrations des 200 ans de la municipalité : Affectation d'une somme réservée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville célébrera ses 200 ans en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire affecter des fonds permettant la tenue de célébrations entourant cet événement ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal affecte la somme de 25 000\$ pour les célébrations des 200 ans de la Municipalité de Napierville qui aura lieu en 2023 ;

Il est également résolu que le montant requis aux fins de cette affectation soit pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Registre public des déclarations des élus municipaux

Registre public des déclarations des élus municipaux

Le registre public des déclarations des élus municipaux est déposé au Conseil municipal en date du 02 décembre 2021.

Varia

Varia

Public: Période de questions

Public: Période de questions

Intervention de: Aucune assistance

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2021-12-298 Levée de l'assemblée

Résolution #2021-12-298 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h02.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE